

**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**DE FIN DE CHARGÉ DE FONCTIONS PAR INTÉRIM**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L512-23,

Vu l'arrêté n°02/2025 du 3 octobre 2025 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté du 11 avril 2025 chargeant madame Cathy Cadet des fonctions de responsable territoriale solidarités par intérim, au pôle solidarités – maison du Département solidarité du Montreuillois - site de Marconne, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025,

**Le Président du Conseil départemental,**

Considérant que le poste de responsable territoriale solidarités au pôle solidarités – maison du Département solidarité du Montreuillois - site de Marconne a été pourvu, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025.

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025, il est mis fin aux fonctions par intérim exercées par madame Cathy Cadet en qualité de responsable territoriale solidarités par intérim, au pôle solidarités – maison du Département solidarité du Montreuillois - site de Marconne.

Arras, le 19 novembre 2025  
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par  
Caroline MEZIERE  
Directrice des ressources humaines

Accusé de réception en préfecture  
062-226200012-20251119-RH01947CD112025-AI  
Date de télétransmission : 20/11/2025  
Date de réception préfecture : 20/11/2025